

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Arrêté du 21-01-2014 modifié

Calendrier national pour les écoles maternelles et élémentaires, les collèges, lycées, lycées professionnels et EREA

Division des Elèves et de
l'Action Pédagogique

Bureau des Actions
Educatives et des
Partenariats

Téléphone
05 56 56 36 00
Télécopie
05 57 87 08 60
Mél

Ce.ia33-baep@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919

33060 Bordeaux Cedex

Rentrée des enseignants (*)	<i>Lundi 1^{er} septembre 2014</i>
Rentrée scolaire des élèves	<i>Mardi 2 septembre 2014</i>
Toussaint	<i>du Samedi 18 octobre 2014 après la classe au Lundi 3 novembre 2014 au matin</i>
Noël	<i>du Samedi 20 décembre 2014 après la classe au Lundi 5 janvier 2015 au matin</i>
Hiver	<i>du Samedi 14 février 2015 après la classe au Lundi 2 mars 2015 au matin</i>
Printemps	<i>du Samedi 18 avril 2015 après la classe au Lundi 4 mai 2015 au matin</i>
Début des vacances d'été (**)	<i>Samedi 4 juillet 2015 après la classe</i>

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée des enseignants.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- **Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.**

Le calendrier scolaire national peut être consulté sur le site du Ministère de l'Education Nationale à l'adresse électronique suivante : www.education.gouv.fr